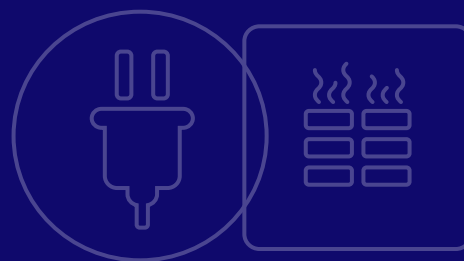


Aide-mémoire pour les nouveaux propriétaires d'un accumulateur de chaleur



Vous avez choisi un appareil écoénergétique entièrement électrique. Voici quelques conseils pour profiter pleinement des avantages du système de chauffage avec accumulateur de chaleur.

Changement de tarif

Une fois l'installation de l'accumulateur de chaleur terminée, assurez-vous que le tarif d'électricité correspond à votre nouvelle situation. Notez qu'il est recommandé de vous abonner au [tarif Flex D](#) pour réaliser plus d'économies sur votre facture d'électricité. Voici quelques exemples des étapes à suivre en fonction du tarif.

Tarif actuel	Étapes à suivre
Tarif D (régulier)	Vous pouvez conserver ce tarif ou vous inscrire à la tarification dynamique (notamment le tarif Flex D) en vous rendant dans votre Espace client ou en appelant le service à la clientèle. Notez que la période d'inscription au tarif Flex D est du 1 ^{er} avril au 30 novembre.
Tarif DT (biénergie)	Vous devez souscrire à un nouveau tarif en faisant la demande auprès du service à la clientèle exclusivement. Voici les deux choix possibles : 1- le tarif D ; 2- la tarification dynamique (notamment le tarif Flex D). Notez que la période d'inscription au tarif Flex D est du 1 ^{er} avril au 30 novembre.

Service à la clientèle

Pour joindre le [service à la clientèle](#), composez le 1 888 385-7252. Ayez en main une facture d'électricité récente. Les informations qu'elle contient vous permettront de répondre rapidement aux questions de la représentante ou du représentant.

Changement dans l'Espace client

Pour changer votre tarif, accédez à votre [Espace client](#), cliquez sur l'onglet **Facture**, puis sélectionnez **Comparer les tarifs**.